



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE SPÉCIALE DU 13 DÉCEMBRE 2005 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2006

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 13 décembre 2005 au Centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois, à la suite de la publication de l'avis requis par l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin. Cependant, elle s'est jointe aux membres du conseil pendant la période de questions allouées aux personnes présentes;
- Messieurs les conseillers Gaétan Aubé, Chico Levy, Paul Laflamme, Gaétan Ménard et Michel St-Louis

Monsieur le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

M^e Nathaly Rayneault, greffière adjointe et coordonnatrice des ressources humaines, agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-571-05 Ouverture de la séance

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Chico Levy

D'ouvrir la séance à compter de 19 h 7.

Adoptée à l'unanimité.

12-572-05 Adoption de l'ordre du jour
--

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Chico Levy

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance

12-571-05 Ouverture de la séance

12-572-05 Adoption de l'ordre du jour

2. Administration et greffe

12-573-05 Adoption du budget pour l'année 2006

3. [Dépôt d'un document](#)
4. [Période de questions allouée aux membres du conseil](#)
5. [Période de questions allouée aux personnes présentes](#)
6. [Certificat de crédits](#)
7. [Levée de la séance](#)

[12-574-05](#) [Levée de la séance](#)

2. ADMINISTRATION ET GREFFE

12-573-05 Adoption du budget pour l'année 2006
--

ATTENDU QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel St-Louis
Appuyé par Paul Laflamme

D'adopter le budget pour l'année 2006, y compris les notes explicatives et les annexes l'accompagnant où sont présentés des revenus de 15 141 000 \$ et des dépenses et affectations totalisant 15 141 000 \$, dont copie est jointe en annexe A.

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville, comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'autoriser la dépense et le paiement de la publication ci-dessus dans un journal francophone et dans un journal anglophone pour un montant maximal de 1 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.140.00.341 du fonds général.

De transmettre au ministre des Affaires municipales et des Régions le budget adopté.

Adoptée sur division à la suite d'un vote dont le résultat est le suivant :

Conseillers en faveur de l'adoption de la résolution :

- Paul Laflamme
- Gaétan Aubé;
- Michel Saint-Louis
- Gaétan Ménard

Conseiller contre l'adoption de la résolution :

- Chico Levy

3. DÉPÔT D'UN DOCUMENT

La greffière adjointe dépose :

Certificat de signification

- Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance spéciale attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont une copie est jointe en annexe B.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question n'est posée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Préalablement à la période de questions, le maire a sommairement expliqué aux six (6) personnes présentes les conséquences de l'adoption du budget sur une propriété d'une valeur de 202 600 \$. Plus précisément, les variations des taux de taxes et de compensations ont été présentées à l'aide d'un tableau.

Par la suite, les sujets suivants ont été abordés de manière plus spécifique :

- l'augmentation des revenus;
- le mécanisme d'augmentation des coûts des services de la SÛRETÉ DU QUÉBEC;
- l'augmentation des dépenses au niveau de l'hygiène, des loisirs et de la culture;
- l'utilisation du surplus pour réduire l'augmentation de dépenses;
- les transferts gouvernementaux et les critères d'attribution de subventions;
- la dette totale de la Ville;
- les bases de calcul de la ristourne en provenance de la MRC.

6. CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour la résolution 12-573-05.

Lucie Gendron, oma
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-574-05 Levée de la séance

Il est proposé par Gatan Aubé
Appuyé par Michel St-Louis

De lever la présente séance. Il est 19 h 41.

Adoptée à l'unanimité.

Les annexes mentionnées au procès-verbal sont conservées dans le dossier portant le numéro 0220-100 (19 355) des archives municipales.

Paul Carzoli,
Maire

Nathaly Rayneault, avocate - MPA
Greffière adjointe et coordonnatrice des
ressources humaines

NR/cm